

ORGANISATION DE L'AVIATION
CIVILE INTERNATIONALE

100	Fourniture de bureaux à l'Organisation de l'aviation civile internationale à un prix inférieur à celui du marché	214,971 00
101	Paiement à verser à l'Organisation de l'aviation civile internationale en remboursement partiel de l'indemnité accordée à ses employés canadiens à l'égard de l'impôt sur le revenu du Québec pour l'année d'imposition 1957	7,500 00

COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE

102	Traitements et dépenses de la Commission, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la Loi du traité des eaux limitrophes internationales, modifiée, versement au président d'un traitement de \$17,500 par année	109,248 00
103	Quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la Commission conjointe internationale	244,950 00

SERVICES PROVISOIRES

104	Plan de Colombo	35,000,000 00
105	Cotisation du Gouvernement canadien en tant que membre du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, au montant de \$261,238 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens, établi en janvier 1958 à	258,218 00
106	Subvention du Gouvernement canadien au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés.	200,000 00
107	Participation du Canada aux travaux de l'Agence de productivité de l'Organisation européenne de coopération économique	20,000 00
108	Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	500,000 00
109	Frais assumés par le Canada en tant que membre civil des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine, y compris l'autorisation, nonobstant la Loi sur le service civil, accordée au gouverneur en conseil de nommer et d'appointer les commissaires, secrétaires et fonctionnaires canadiens de ladite Commission	389,489 00
110	Assistance technique aux Antilles et à Ghana	135,000 00
111	Achat de blé et de farine destinés à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan en vue de soulager la disette de denrées alimentaires	10,000,000 00

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

502	Autorisation d'accorder une aide économique supplémentaire sous le régime du Plan de Colombo, sous forme de prêts spéciaux aux pays du Plan de Colombo, permettant de financer l'achat de blé et de farine du Canada selon les modalités, conditions et taux d'intérêt que décrète le gouverneur général en conseil	10,000,000 00
-----	---	---------------